

## SOUS LA TERREUR

**D**EVANT la gravité du danger, la Convention déploya une sauvage énergie. Elle avait à défendre la République, en somme, contre deux dangers : le danger extérieur, c'est-à-dire l'invasion; et le danger intérieur, c'est-à-dire l'hostilité de beaucoup de Français.

On commença par liquider les ennemis du dedans. Et pour cela tous les moyens seraient bons. Chaumette proposa la solution : « Mettons la terreur à l'ordre du jour ! ».

### 1. — CHARLOTTE CORDAY

**L**E 2 juin 1793 la Commune de Paris lança sur l'ordre de Marat 80.000 hommes — toute la rue — contre la Convention ! Vingt-huit députés girondins, jugés trop modérés, furent sacrifiés à la populace. Alors, une jeune fille de Caen, Charlotte Corday, indignée de cette profanation de la liberté, vint à Paris et demanda à être reçue par Marat. C'était le 13 juillet. Marat était dans son bain qu'il ne quittait guère parce qu'il souffrait d'une maladie de la peau. Dès qu'elle fut introduite, Charlotte Corday poignarda le démagogue. Elle fut arrêtée et décapitée. Et la Terreur commença.

### 3. — LA GUILLOTINE

**L**E docteur Guillotin avait inventé, par esprit d'humanité paraît-il, l'instrument de mort qui porte son nom. La guillotine faucha d'innombrables têtes : la reine Marie-Antoinette — la veuve Capet — sa belle-sœur Madame Elisabeth, Philippe-Egalité, madame du Barry, madame Roland, Bailly, des ci-devant nobles, ouvriers, prêtres, Juifs, carmélites, des poètes comme André Chénier, des savants comme le chimiste Lavoisier. Celui-ci demanda un sursis pour achever ses expériences. On lui répondit : « La République n'a pas besoin de savants ! » Tous moururent bravement. Quelqu'un dit à Bailly devant l'échafaud : « Tu trembles, Bailly ? » — « Oui, mon ami, mais c'est de froid ! »

### 4. — FOUQUIER TINVILLE

**L'**ACCUSATEUR public du tribunal révolutionnaire était Fouquier-Tinville, un être abominable qui ne faisait grâce à personne. Il y eut d'autres terroristes : Carrier, à Nantes, noya 5.000 personnes dans la Loire, 300 enfants d'un coup; Collet d'Herbois ensanglanta Lyon sous les mitrallades; Lebon, à Arras, voulait la « guillotine à trente têtes » ! Et on ne tuait pas que les gens. On détruisait les églises et tous les « emblèmes de la superstition ».

### 2. — LA LOI DES SUSPECTS

**L**E 17 septembre, la Convention, dominée par la Commune vota la « loi des suspects » qui condamnait les modérés et même tous ceux qui « n'ayant rien fait contre la Liberté, n'avaient rien fait pour elle » ! Cette loi épouvantable peupla les prisons d'une multitude de gens de toutes conditions. A Paris, au Palais de Justice, les salles et les cachots de la Conciergerie sont restés sinistrement célèbres.

### 5. — FURIE ANTI-RELIGIEUSE

**F**ABRE D'EGLANTINE, auteur de « Il pleut, il pleut bergère ! » fabriqua un calendrier révolutionnaire de douze mois : vendémiaire, brumaire, frimaire; nivôse, pluviôse, ventôse; germinal, floréal, prairial; messidor, thermidor, fructidor; divisés chacuns en trois décades de dix jours. Les « ci-devant saints » étaient abrogés et remplacés par le culte de la déesse Raison : une actrice coiffée du bonnet rouge à qui l'on offrait de l'encens — une mascarade grotesque !

(A suivre.)